



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il y a 30 cours dans l'année répartis selon un calendrier préétabli et disponible à l'accueil et sur le site internet. Un règlement intérieur des activités est affiché à l'accueil et disponible sur demande.

L'apprentissage d'un instrument est obligatoirement accompagné de solfège. Une dispense peut être faite dans certains cas.

Pour deux enfants inscrits de la même famille, 20euros de réduction/inscription/an et par enfant, pour toute inscription avant le 1er février 2020.

Une réduction est accordée pour les étudiants. Se renseigner en fonction des activités.

En cours d'année le montant de l'inscription est calculé au prorata du nombre de cours à partir de la date d'inscription.

Le règlement de l'inscription peut être échelonné en 10 fois maximum. Dans tous les cas, l'ensemble du règlement est à remettre le jour de l'inscription. Paiement par chèques vacances ou bons CAF acceptés. Pour les cours de groupe, possibilité de faire un ou deux cours d'essai avant de s'engager pour l'année.

Depuis septembre 2010, toute personne inscrite à une activité (ou son représentant) est membre usager de l'association.

Les personnes qui souhaitent devenir membre actif (une façon de soutenir l'association) devront verser une cotisation annuelle de 20 euros.